
**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-70 (2020)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE
DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

1. Adoption du second projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 juin 2020, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de règlement numéro 6-1-70 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone publique et institutionnelle en bordure de la rue Saint-Marc ».

2. Objet du second projet de règlement

Ce second projet de règlement a pour objet de créer une nouvelle zone à vocation publique et institutionnelle formée des lots numéros 3 312 560 et 3 312 696, propriété de la Ville. Une partie de la zone, localisée en bordure de la rue Saint-Marc près de la jonction avec la rue Michaud, est destinée à accueillir un lieu de culte. Les autres usages autorisés sont les parcs et espaces verts ainsi que les équipements et infrastructures publics.

3. Demande de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande peut provenir de la zone concernée REC-906 et des zones contiguës à celle-ci. La demande vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 11 juin 2020 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 11 juin 2020.

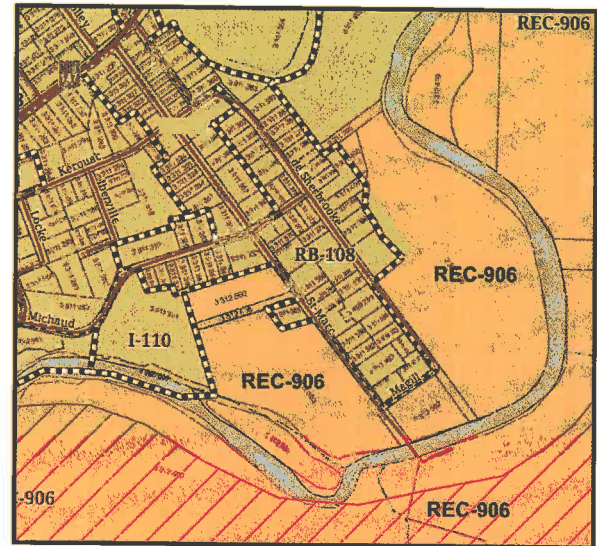
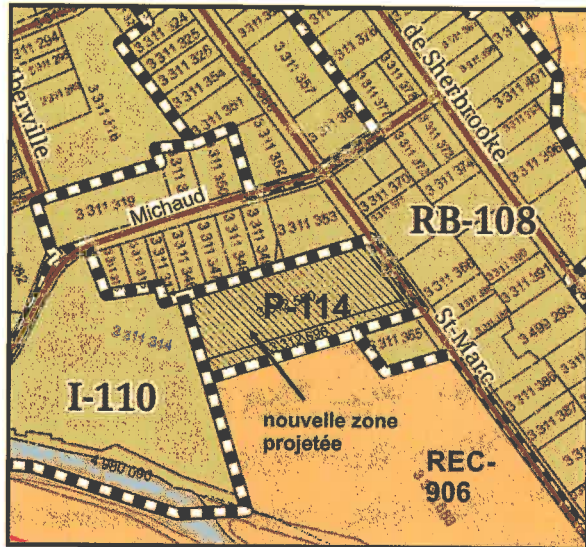
Donné à Coaticook, ce 11 juin 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras

4. Description des zones concernées

Le croquis ci-joint illustre le secteur concerné par le projet de création de la nouvelle zone P-114 à même une partie de la zone REC-906. La délimitation exacte de la zone concernée REC-906 et des zones qui lui sont contiguës peut être consultée, veuillez communiquer le service du greffe afin d'obtenir les renseignements au 819 849-2721, poste 231.



5. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 ;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis.

La demande doit être transmise par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe
Ville de Coaticook
150, rue Child
Coaticook (Québec) J1A 2B3

ou par courriel à l'adresse g.dupras@coaticook.ca

6. Absence de demande

Si les dispositions concernées ne font l'objet d'aucune demande valide, celles-ci pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de règlement et renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande

Le projet de règlement est disponible pour consultation et toute personne peut obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande en appelant au numéro (819) 849-2721, poste 231.

DONNÉ à Coaticook, ce 11^e jour du mois de juin 2020.

La greffière,



Geneviève Dupras